

Affaire n° 23-20250528

Création d'emplois permanents

(Direction des Ressources Humaines – Laëtitia Fontaine)

**Soumise au Conseil municipal
Séance du mercredi 28 mai 2025**

La présente affaire a pour objectif de poursuivre la mise en œuvre de la nouvelle organisation des services soumise pour information au Conseil municipal du 28 novembre 2024 après avis favorable du Comité Social Territorial consulté le 29 octobre 2024.

Cette nouvelle organisation est le fruit d'une réflexion approfondie visant à optimiser le fonctionnement des services communaux et à mieux répondre aux besoins de nos concitoyens. Cependant, force est de constater que le tableau des emplois actuel de la collectivité n'est plus, pour partie, en adéquation avec cette nouvelle structuration, et ce, tout particulièrement au niveau des postes de chefs de service.

Afin de garantir la pleine efficacité de cette nouvelle organisation et d'assurer une transparence optimale dans la gestion de nos ressources humaines, il est indispensable de procéder à la création d'emplois permanents. Cette démarche nous permettra non seulement de nous conformer aux exigences réglementaires en vigueur en matière de fonction publique, mais également d'offrir des opportunités de carrière claires et équitables.

En outre, cette création d'emplois permettra également aux agents déjà en poste au sein de la collectivité, de pouvoir postuler sur des emplois de chefs de service correspondant à leur grade, dans le respect des règles de mise en concurrence propres à la fonction publique. Il s'agit d'un engagement fort en faveur de la valorisation de nos compétences internes et de la promotion de la mobilité professionnelle. Elle est donc essentielle pour la mise en œuvre opérationnelle et transparente de notre nouvel organigramme, notamment en ce qui concerne l'encadrement intermédiaire, pierre angulaire de la bonne marche de nos services.

Pour ces motifs, il y a lieu de soumettre au Conseil municipal une création d'emplois permanents selon les modalités décrites dans le tableau ci-après :

Emplois permanents créés	Cadres d'emplois	Nombre d'heures/mois	Nombre d'emplois permanents créés
Chef de service	<p><i>Filière administrative</i> Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux Catégorie B Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux Catégorie C</p> <p><i>Filière animation</i> Cadre d'emploi des animateurs territoriaux Catégorie B Cadre d'emploi des adjoints d'animation territoriaux Catégorie C</p>	151H67	1
Chef de service	<p><i>Filière administrative</i> Cadre d'emploi des attachés territoriaux Catégorie A Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux Catégorie B</p> <p><i>Filière culturelle</i> Cadre d'emploi des attachés de conservation du patrimoine Cadre d'emploi des bibliothécaires territoriaux Cadre d'emploi des conservateurs territoriaux du patrimoine Cadre d'emploi des conservateurs territoriaux des bibliothèques Catégorie A Cadre d'emploi des assistants territoriaux de conservation du patrimoine et des bibliothèques Catégorie B</p>	151H67	1

Emplois permanents créés	Cadres d'emplois	Nombre d'heures/mois	Nombre d'emplois permanents créés
Chef de service	<i>Filière technique</i> Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux <i>Catégorie A</i> Cadre d'emploi des techniciens territoriaux <i>Catégorie B</i>	151H67	5
Chef de service	<i>Filière technique</i> Cadre d'emploi des techniciens territoriaux <i>Catégorie B</i> Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux <i>Catégorie C</i>	151H67	8
Chef de service	<i>Filière administrative</i> Cadre d'emploi des attachés territoriaux <i>Catégorie A</i> Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux <i>Catégorie B</i>	151H67	5
Chef de service	<i>Filière administrative</i> Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux <i>Catégorie B</i> Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux <i>Catégorie C</i>	151H67	4

Emplois permanents créés	Cadres d'emplois	Nombre d'heures/mois	Nombre d'emplois permanents créés
Chef de service	<i>Filière administrative</i> Cadre d'emploi des rédacteurs territoriaux <i>Catégorie B</i> Cadre d'emploi des adjoints administratifs territoriaux <i>Catégorie C</i> <i>Filière technique</i> Cadre d'emploi des techniciens territoriaux <i>Catégorie B</i> Cadre d'emploi des adjoints techniques territoriaux Cadre d'emploi des agents de maîtrise territoriaux <i>Catégorie C</i>	151H67	3
Chargé de mission coordinatrice de projets	<i>Filière technique</i> Cadre d'emploi des ingénieurs territoriaux <i>Catégorie A</i> Cadre d'emploi des techniciens territoriaux <i>Catégorie B</i>	151H67	1

Il est important de souligner que, conformément aux dispositions des articles L332-8 2° et L332-14 du Code Général de la Fonction Publique, ces emplois pourront, le cas échéant, être pourvus par voie contractuelle. Dans cette éventualité, la rémunération des agents contractuels sera définie en référence à un indice de la fonction publique, garantissant ainsi une équité avec les grilles de rémunération des fonctionnaires occupant des fonctions homologues.

Les crédits correspondants à cette dépense sont prévus au chapitre 012 « charges de personnel » de l'exercice budgétaire 2025.

Document certifié conforme à l'original

<https://delib.mairie-tampon.fr>

Publié le 02/06/2025 à 15:33

Envoyé en préfecture le 02/06/2025

Reçu en préfecture le 02/06/2025

Publié le

ID : 974-219740222-20250528-23_20250528-DE



Il est demandé au Conseil municipal d'approuver la création des emplois permanents ci-dessus, selon les modalités précitées.

NB : Une dernière étape dans la mise en œuvre de cette nouvelle organisation des services consistera à actualiser le tableau des emplois de la collectivité après avis du comité social territorial.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

Le Maire,